



RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

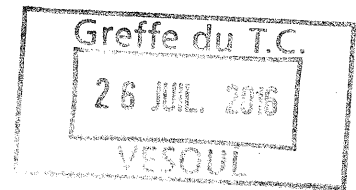
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00041

Numéro SIREN : 539 616 243

Nom ou dénomination : A.I.S. ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2016 sous le numéro de dépôt 1527



REQUETE CONJOINTE

A Monsieur le Président du tribunal
de Commerce de Vesoul

Les sociétés soussignées

- La SARL AIS ENERGIES – SARL au capital de 5000 euros, dont le siège social est à VESOUL (70 000) 74, Route de Saint Loup. Immatriculée au RCS de VESOUL sous le n° 539 616 243

Représentée par M. Jérôme DEPARIS, Gérant.

Et

- La SARL SELLES ENERGIES : SARL au capital de 120 000 euros, dont le siège social est à SELLES (70 210) 1 B, Impasse du Moulin. Immatriculée au RCS de VESOUL sous le n° 753 342 047

Représentée par M. Jérôme DEPARIS, Gérant.

- La SARL MENIL ENERGIE : SARL au capital de 80 000 euros, dont le siège social est à LE MENIL (88 160) rue au Pont Charreau. Immatriculée au RCS de VESOUL sous le n° 792 225 542

Représentée par M. Jérôme DEPARIS, Gérant.

- La SARL CLV 70 SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à VESOUL (70 000) 74, Route de Saint Loup. Immatriculée au RCS de VESOUL sous le n° 540 079 571

Représentée par M. Jérôme DEPARIS, Gérant.

Monsieur Jérôme DEPARIS, titulaire de parts sociales dans chacune des 3 sociétés SARL SELLES ENERGIES, SARL MENIL ENERGIES et SARL CLV 70, envisage d'apporter à la société SARL AIS ENERGIES l'ensemble des parts qu'il détient.

En contrepartie de cet apport, M. DEPARIS recevra des parts sociales à émettre par la SARL AIS ENERGIES.

JD

Cette opération a pour but de rationaliser l'activité du groupe.

Les sociétés requérantes ont l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la nomination d'un commissaire aux apports :

- Monsieur Nicolas MOREL, 3 Rue Georges Ponsot, 70000 Vesoul

Fait en deux originaux

A VESOUL, le 26 juillet 2016

Monsieur Jérôme DEPARIS

50


TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL

ORDONNANCE

Nous, SIRE Jean-Marie, Président du Tribunal de Commerce de Vesoul,

Vu les articles L223-9, L223-33 du Code de Commerce,

Vu la requête qui précède,

Vu l'opération envisagée par Monsieur Jérôme DEPARIS, gérant de la SARL AIS ENERGIES (RCS Vesoul 539 616 243) sise 74 route de Saint Loup, 70000 Vesoul,

Attendu que ladite opération requiert la nomination d'un commissaire aux apports,

Désignons à cet effet :

Monsieur Nicolas MOREL, 3 rue Georges Ponsot, 70000 Vesoul

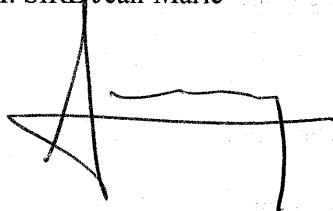
Qui aura pour mission :

- De décrire, d'apprécier et d'évaluer les apports consentis,
- D'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- Du tout dresser un rapport qui sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi et mis à la disposition des associés, conformément à la réglementation.

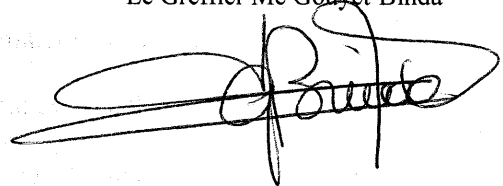
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de notre tribunal et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

A Vesoul, en notre cabinet, le 18 Août 2016

Le Président
M. SIRE Jean-Marie



Dépôt au Greffe le 19/8/16
Le Greffier Me Gouyet-Binda



DEPENS LIQUIDES A LA SOMME DE 14,87€
(par le Greffe)